

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE COMMUNITY MANAGER

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT la nécessité pour notre établissement de développer sa communication digitale, de déployer la stratégie territoriale sur les réseaux sociaux et les sites Internet ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer un emploi non permanent ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'emploi non permanent suivant est créé pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein d'un service :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération Calculée sur la base de l'indice brut :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/01/19
Accusé réception le	07/01/19
Numéro de l'acte	DC2018/876
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181231-lmc16762-AU-1-1

Community manager	attaché	Direction générale adjointe finances, développement et international	Temps complet 35 heures hebdomadaires	12 mois	558 (correspondant au 5 ^{ème} échelon de la grille des attachés territoriaux)
-------------------	---------	--	---------------------------------------	---------	--

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 17 décembre 2018.

Pour le Président empêché,
La Vice-Présidente



Signé
Martine GARRIGOU-GAUCHERAND

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/01/19
Accusé réception le	07/01/19
Numéro de l'acte	DC2018/876
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181231-lmc16762-AU-1-1